



Procédure d'inscription à l'école maternelle

Procédure d'inscription à l'école maternelle de BousSENS :



1. Demander en mairie une autorisation d'inscription à l'école qui sera délivrée sur présentation des pièces d'identité des parents, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La mairie est ouverte de 13h30 à 17h du lundi au vendredi
Tel : 05 61 90 02 25

[Cliquez sur le lien pour visualiser la procédure complète](#)